

SECTEUR 1. CHEMIN DE PALACRET



En arrière de l'entrée nord du bourg, le site est destiné à accueillir de nouvelles habitations.

Lors de l'aménagement du site, le talus existant sur la bordure ouest du site doit être conservé.

Compte tenu de la configuration du site, un seul accès véhicule, au niveau du chemin de Palacret, peut être réalisé, doublé d'une aire de retournement.

En complément, une liaison piétonne desservant l'aire de stationnement de la mairie peut être aménagée pour faciliter l'accessibilité vers le centre-bourg.

Les futures constructions doivent respecter un alignement des façades sur un axe est-ouest pour améliorer leur ensoleillement.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,32 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	